

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2020-307
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2006-115
PLAN D'URBANISME DE LA VILLE D'ASBESTOS
(CRÉATION D'UNE AFFECTATION COMMERCIALE À MÊME L'AFFECTATION
RÉSIDENTIELLE)**

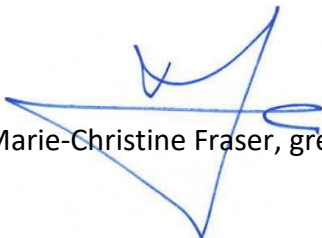
Prenez avis qu'à la séance ordinaire du 2 mars 2020, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

« Règlement 2020-307 - Règlement modifiant le règlement 2006-115 – Plan d'urbanisme de la Ville d'Asbestos (Création d'une affectation commerciale à même l'affectation résidentielle) »

Ce règlement est entré en vigueur le 26 août 2020, soit la date de la délivrance du certificat de conformité numéro 434 par la MRC des Sources.

Il peut être consulté au Service du greffe situé au, 345, boulevard Saint-Luc, à Asbestos, sur les heures d'ouverture du bureau et sur notre site internet au <https://ville.asbestos.qc.ca/a-propos-de-la-ville/reglements-municipaux/>

Donné à Asbestos, Québec, le 8 septembre 2020.


Me Marie-Christine Fraser, greffière